

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL SPR

📍 18 boulevard de la Mothe - 54000 NANCY
☎ 03 83 19 21 31

Jean Jacques KERBER
Directeur

Dieynaba BA
Cheffe de service

Loïc COGNON
Chef de service

MISSION

Réalisation d'actions individuelles et/ou collectives, en partenariat avec les financeurs, destinées :

- À élaborer avec les publics accueillis bénéficiaires du RSA un parcours d'insertion professionnelle et contribuer ainsi à la mise en œuvre de leur projet professionnel,
- À faciliter le retour à la vie professionnelle en levant les freins à l'emploi.

ACTIONS EFFECTUÉES

Financement Conseil Départemental 54

- **Accompagnements Sécurisation du Parcours Réfugiés - Public spécifique - Nancy Couronne**

163 accompagnements en flux continu pour des bénéficiaires du RSA – Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) – Modification de la convention en 2020

FINANCEMENT

Conseil Départemental

ÉQUIPE

ETP

Encadrement	0,15
Intervenants sociaux.....	2
Secrétariat	0,22
TOTAL.....	2,37

▲ ACTIVITÉ

169 personnes accompagnées, dont :

88 femmes soit **52,1 %**

81 hommes soit **47,9 %**

77 personnes ont quitté le dispositif, dont :

24 personnes ont accédé à une activité professionnelle

1 personne est sortie suite à une formation

34 personnes ont été réorientées

18 sorties autres (sortie RSA, déménagement, incarcération, etc.)

92 personnes sont toujours suivies au 31 décembre 2025



Sommaire

INTRODUCTION.....	2
1 Organisation de la convention SPR – Sécurisation du parcours des réfugiés.....	3
1.1 Dans les grandes lignes.....	3
1.2 Locaux.....	3
1.3 Moyens matériels	3
1.4 Formations des professionnelles	4
1.5 Le groupe de compétences socio-professionnelles, nouvel outil de partage et de collaboration	4
1.6 Les autres temps de rencontre.....	4
1.7 Le partenariat, maillage essentiel au développement de l’interconnaissance et à la qualité de l’accompagnement du public.....	5
2 ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL – SPR SÉCURISATION DU PARCOURS DES RÉFUGIÉS CONSEIL DEPARTEMENTAL – NANCY COURONNE	6
2.1 Les objectifs et modalités d’accompagnement	6
2.2 Le public : un parcours singulier, des besoins spécifiques, un accompagnement personnalisé.....	8
2.2.1 Apprendre le français et accéder à la formation professionnelle	9
2.2.2 Réfléchir à un mode de garde	10
2.2.3 Savoir se déplacer sur l’agglomération, être mobile	11
2.2.4 Accéder à un logement	12
2.2.5 Prendre soin de sa santé physique et psychique	13
2.2.6 Comprendre ses obligations administratives, être rigoureux et vigilant dans ses démarches.....	13
2.2.7 S’approprier les attentes de l’entreprise : code du travail Français, code de l’entreprise, techniques de recherche d’emploi, affiner son projet professionnel	14
2.3 Actions collectives thématiques.....	14
2.4 L’activité à travers quelques chiffres	16
3 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2026	20
GLOSSAIRE ET ÉCLAIRAGES	21

INTRODUCTION

Depuis mai 2022, la convention SPR a intégré le Pôle Asile et est rattachée à l'équipe HUDA.

Le Référent Unique a pour mission de garantir la continuité de l'accompagnement, de coordonner l'ensemble des services mobilisés et de sécuriser les parcours d'intégration des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI – statut de réfugié ou protection subsidiaire) au sein de la société française. Dès l'ouverture des droits au RSA, il veille à favoriser leur autonomie sur les plans social, administratif, économique et culturel, tout en soutenant leur insertion professionnelle.

L'un des objectifs majeurs de cette convention est également d'encourager les personnes accompagnées à s'engager durablement dans leur parcours d'insertion, afin de stabiliser leur accompagnement et de renforcer progressivement leur autonomie.

1 Organisation de la convention SPR – Sécurisation du parcours des réfugiés

1.1 Dans les grandes lignes

- ✓ Deux conseillers socio-professionnels à temps plein. 1 secrétaire, un agent d'accueil et 1 chef de service mutualisés avec l'HUDA. Un directeur relevant du Pôle ASILE de l'AARS
- ✓ Pour l'accompagnement spécifique des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI : réfugiés et bénéficiaires d'une Protection Subsidiaire), hébergés ou domiciliés sur le territoire du Grand Nancy – Nancy et Agglomération

Un conventionnement pour 102 mesures

La loi prévoit un accompagnement pour tous les allocataires du RSA qui sont dans l'obligation d'entreprendre des démarches pour faire évoluer leur situation sociale et/ou professionnelle.

Le service est désigné Référent Unique, par le conseil départemental 54, pour les allocataires du RSA depuis la mise en place de ce dispositif. Les professionnelles accompagnent le public sur de nombreux axes visant à lever les freins qui entravent l'accès à l'emploi ou à la formation.

Les professionnelles interviennent sur différentes problématiques (apprentissage du Français, santé, logement, mobilité, administratif, droit au séjour...) pour tenter de lever les freins sociaux et permettre une avancée vers l'employabilité.

Des entretiens individuels et des actions collectives sont proposés aux personnes accompagnées, les services des associations et les partenaires extérieurs sont mobilisés en fonction des besoins repérés.

La création du pôle de compétence a permis de mutualiser les échanges, les savoirs, les compétences, les informations. Ce pôle est ouvert à l'ensemble des collaborateurs de l'association intervenant sur le champ de l'insertion socio-professionnelle et se réunit régulièrement.

1.2 Locaux

La convention SPR est attachée au Pôle Asile de l'association. Les entretiens, comme les ateliers collectifs, se déroulent au sein de l'HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) situé au 18 boulevard de la Mothe à Nancy.

Cette organisation s'appuie sur « l'aller vers » afin d'éviter la multiplication des lieux et de favoriser la collaboration avec les travailleurs sociaux qui accompagnent les personnes. Ces locaux sont bien identifiés de la plupart du public. Aussi, la proximité avec les équipes dédiées à l'accompagnement des demandeurs d'asile et statutaires facilite le partage d'informations et la coordination de l'accompagnement, parfois conjoint sur certains axes.

1.3 Moyens matériels

Chaque conseiller dispose :

- ✓ D'un bureau
- ✓ D'un ordinateur portable
- ✓ D'un téléphone portable
- ✓ D'une connexion internet, y compris en partage de connexion avec le téléphone lorsqu'elle se trouve à l'extérieur

- ✓ D'un copieur, scanner...
- ✓ De bureaux d'entretien, sur réservation ou d'une salle de réunion pour les actions collectives
- ✓ De la possibilité d'utiliser un véhicule de service ou un vélo électrique (mutualisé avec le service HUDA)

1.4 Formations des professionnelles

Les professionnelles se forment régulièrement, de façon individuelle ou collective, afin de développer de nouvelles compétences ou réactualiser les acquis.

Pour ce faire, des formations sont proposées par l'AARS dans le cadre du Plan de Développement des Compétences. Aussi, elles peuvent également s'inscrire à des temps de formations, rencontres ou colloques organisés par des partenaires ou autres organismes.

Formations effectuées en 2025 :

- ✓ Anglais
- ✓ Afghanistan : un conflit qui perdure
- ✓ Accompagner les personnes en situation de précarité énergétique (AD2S)
- ✓ SIAO54
- ✓ Webinaire IAE Grand Est
- ✓ Violences conjugales et familiales en situation d'exil (Forum Réfugiés)
- ✓ Psycho-traumatismes complexes chez l'adulte
- ✓ PSSM : Premiers Secours en Santé Mentale

1.5 Le groupe de compétences socio-professionnelles, nouvel outil de partage et de collaboration

Suite à la réorganisation des activités, il est paru essentiel de maintenir un lieu d'échanges dédiés à l'ensemble des conseillers socio-professionnels de l'association sur leur spécificité métier.

Aussi, ce groupe de compétences a pour objectif de mutualiser les échanges, les savoirs, les compétences, les informations des conseillers socio-professionnels.

Les thèmes abordés ont permis des échanges constructifs autour de la pratique : retours sur les visites durant le mois de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique), rencontre VALO'TTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion), rencontre de l'équipe de l'Antenne Avancée, intervention du partenaire Presta 'Terre.

1.6 Les autres temps de rencontre

Les deux professionnelles peuvent participer, en fonction des besoins et des sujets évoqués, aux réunions de service HUDA. L'objectif est de pouvoir se maintenir informé de l'actualité associative, participer aux temps de régulation d'équipe et aux projets mis en place.

En complément, des temps dédiés aux deux conseillères socio-professionnelles avec le Chef de Service sont proposés pour évoquer les sujets relatifs à la mission dans le cadre de la convention SPR.

L'assistant de gestion du service est également présent une fois par mois en présentiel dans les locaux de l'HUDA pour maintenir un lien de proximité avec l'équipe, faire le point sur les mesures, les entrées et sorties et procéder aux ajustements nécessaires.

Enfin, les conseillères entretiennent une forte collaboration avec la Référente Territoriale Insertion. Des comités techniques sont régulièrement mis en place (une rencontre par trimestre en moyenne) pour évoquer les situations individuelles, les difficultés rencontrées, réfléchir ensemble à des solutions et décider de la suite des parcours.

1.7 Le partenariat, maillage essentiel au développement de l'interconnaissance et à la qualité de l'accompagnement du public

Aussi, au-delà des temps de formation ou rencontres dédiées, les liens constants avec les partenaires permettent aux professionnelles de renforcer leurs connaissances des dispositifs existants dans le paysage local, de se faire connaître, d'orienter et informer au mieux le public en fonction des besoins.

Dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle, les partenariats sont nombreux, très diversifiés et en constante évolution. Une veille constante est primordiale pour s'actualiser sur l'offre existante.

La mobilisation de l'ensemble de ces partenaires est essentielle pour maintenir les droits du public, lever les freins dans l'insertion socio-professionnelle et proposer des orientations en lien étroit avec le projet des allocataires.

➤ Les partenaires institutionnels et généralistes incontournables

- ✓ La CAF, la CPAM : interlocuteur incontournable dans le maintien des droits des usagers
- ✓ L'OFIL, la préfecture : les partenaires spécifiques dans l'accompagnement des Bénéficiaires d'une Protection Internationale
- ✓ L'accès aux soins : Médecine préventive, CMP, libéraux, Réseau Solène ...
- ✓ Les associations de FLE, ALAJI, Tremplin Sport, ... : prendre confiance en soi, se mobiliser, apprendre
- ✓ CCAS, MDS, SIAO, Métropole, Services d'hébergement d'Urgence, Adoma, Résidences sociales, FJT ...

➤ Les partenaires dédiés à l'insertion professionnelle

- ✓ Le service territorial d'Insertion (STI) : une forte collaboration avec le Référent Territorial d'Insertion et l'ensemble de l'offre de service
- ✓ France Travail : un interlocuteur dédié pour les CSP
- ✓ La mission locale : des dispositifs à destination des jeunes, nombreux à obtenir une protection internationale
- ✓ Des contacts ponctuels avec les autres Référents Uniques : Sous l'impulsion du STI, travailler en collaboration, échanger, mutualiser les informations et les outils, partager ses contacts ...
- ✓ Les chantiers et entreprises d'insertion
- ✓ Les agences d'intérim, le Réseau Entreprise, CREPI Lorraine
- ✓ Les centres de formation : AFPA, CCI, Greta, le CEPAL

Les rencontres autour du mois de l'IAE et le guide de l'insertion, réactualisé en 2022 par le STI, entre autres, sont des outils précieux pour la connaissance de l'offre sur le territoire.

2 ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL – SPR SÉCURISATION DU PARCOURS DES RÉFUGIÉS CONSEIL DÉPARTEMENTAL – NANCY COURONNE

2.1 Les objectifs et modalités d'accompagnement

Conformément au cahier des charges, l'accompagnement du public s'articule au travers d'entretiens individuels et d'actions collectives. En fonction de leurs besoins et demandes, la fréquence des entretiens peut être ajustée.

Il s'agit d'une convention de 102 mesures avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.

Cette convention s'adresse principalement à des personnes relevant de domiciliations des services de l'AARS (HUDA, SPADA, HUAS). L'accompagnement se poursuit dès lors que les personnes trouvent un logement sur la métropole. Elle s'inscrit dans le cadre de la Mobilisation Sociale, telle que définit dans le Pacte Territorial d'Insertion.

Le repérage des bénéficiaires du RSA est fait par le Service Territorial d'Insertion à partir de l'adresse de domiciliation. L'accompagnement de BPI, hébergés par d'autres associations (ADOMA, ARELIA, ...) n'est pas exclu.

La première prise de contact permet d'informer le bénéficiaire sur les modalités de l'accompagnement et de rappeler les droits et devoirs.

Le Contrat d'Insertion permet de définir les engagements de chacun, les objectifs fixés doivent être adaptés aux possibilités de progression de la personne. L'instauration d'une relation de confiance est primordiale pour favoriser la mobilisation et permettre une évolution dans les démarches.

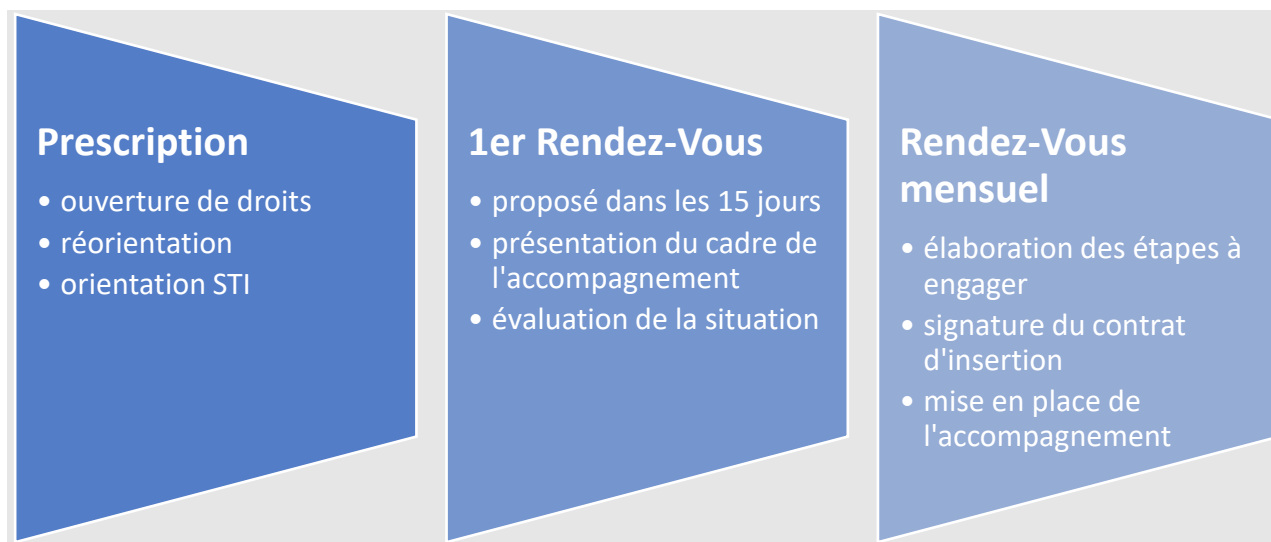
Le bénéficiaire s'engage à :

- ✓ Respecter les rendez-vous et prévenir en cas d'absence
- ✓ Réaliser les démarches prévues
- ✓ Informer le Référent de tout changement de situation

Le conseiller s'engage à :

- ✓ Accompagner dans l'accès aux droits
- ✓ Epauler dans la réalisation des démarches
- ✓ Mobiliser les dispositifs et actions proposés sur le territoire
- ✓ Viser l'autonomie de la personne
- ✓ Respecter la confidentialité des échanges

Par la suite, l'évaluation de la situation socio-professionnelle permet de définir les étapes nécessaires pour un accompagnement adapté.



Au travers des entretiens, les conseillères évaluent les avancées et peuvent ajuster les objectifs et les engagements et permettre une avancée dans l'employabilité.

Placer la personne au centre de son parcours d'insertion et ainsi en être acteur est notre priorité. Pour ce faire, l'accompagnement s'articule autour de la connaissance de droits pour renforcer l'autonomie.

Accompagner la personne dans l'ensemble de ses démarches :

- ✓ Établir un diagnostic global de la situation de la personne
- ✓ Identifier les freins et les atouts et établir un plan d'action
- ✓ Rédiger le contrat d'insertion avec des objectifs adaptés
- ✓ Travailler sur les savoir être
- ✓ Mobiliser, dynamiser, rendre la personne actrice de son parcours, « faire bouger »

Soutenir la personne dans ses démarches d'accès à l'emploi :

- ✓ Travailler à l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable
- ✓ Favoriser le lien avec l'entreprise
- ✓ Viser l'autonomie dans les Techniques de Recherche d'Emploi
- ✓ Accompagner et soutenir la personne dans les démarches dématérialisées

Dès lors que cela s'avère nécessaire, les objectifs définis dans le contrat d'insertion peuvent être réadaptés. En fonction des situations, différents axes de travail sont pris en compte.

L'accompagnement des personnes repose principalement sur 3 thématiques :

SOCIAL

Accès aux droits et aux soins
Soutien administratif
Aides financières
Démarches liées au logement
Accès à la mobilité

CITOYENNETE	Accès à des cours de FLE Développement du lien social Soutien à la parentalité Accès à la Culture Défense des droits Connaissance de leur environnement
EMPLOI	Confrontation des représentations à la réalité Connaissance des structures d'insertion Validation de projet via les PMSMP Technique de recherche d'emploi Orientation vers la formation Remobilisation

L'accompagnement se poursuit jusqu'à l'orientation vers un dispositif d'insertion professionnelle, la stabilisation de l'emploi ou l'entrée en formation diplômante.

Les allocataires sont réorientés s'ils déménagent en dehors de l'agglomération Nancéienne ou intègrent un dispositif d'hébergement associé à un accompagnement dans le cadre du RSA.

2.2 Le public : un parcours singulier, des besoins spécifiques, un accompagnement personnalisé

La convention **S**écurisation des **P**arcours **R**éfugiés a débuté en 2019 en raison de l'augmentation massive du public issu de l'asile sur les conventions ASP et DOM les années précédentes.

Avant d'obtenir une protection internationale, le parcours de ce public est émaillé de ruptures : avec le pays d'origine, avec la famille et les amis, avec « sa vie d'avant », avec un statut social très favorable parfois. Ces ruptures sont subies, imposées par la fuite d'un danger qui nécessite souvent un départ précipité.

Et puis, l'arrivée en France, la désillusion et la déception, souvent. L'attente, incertaine et longue. L'inactivité, l'impossibilité d'occuper un emploi. La confiance en soi s'abîme, l'angoisse s'installe. Alors, quand, enfin, l'Etat Français reconnaît le danger et accorde une protection, il faut parfois du temps avant de se reconstruire, se projeter, s'adapter dans une nouvelle société. Les personnes doivent mobiliser une énergie et des ressources importantes pour réussir ce défi et se confronter aux lenteurs de l'administration française, qui peut parfois stopper l'élan, avant de stabiliser réellement leur situation.

Pour certains, qui avaient des niveaux de vie et un statut social reconnu avant l'exil, c'est aussi trouver sa place, faire le deuil de cette perte et se réinventer. La reconnaissance des diplômes est difficile et nécessite des adaptations et l'acquisition de nouvelles connaissances.

Pour d'autres, mis au banc de la société dans leur pays ou issus de milieu défavorisés, peu scolarisés, voire analphabètes, il faut « *apprendre à apprendre* » pour maîtriser le français, écrire, décoder, se former.

Bien que les réfugiés aient des points communs, liés à leur situation, chaque parcours est singulier. Les besoins, les freins et les ressources mobilisables sont très différentes d'une personne à l'autre. Les conseillères socio-professionnelles doivent faire preuve de finesse dans leur évaluation pour construire un projet au plus près des aspirations et des potentialités.

Cette population ne connaît pas ou peu l'administration française, ses droits (logement, santé, ...) et moins encore l'offre en insertion professionnelle alors même qu'elle est majoritairement très en demande. Une prise en charge « globale » leur est apportée en fonction de leur domiciliation au début de leur accompagnement.

Globalement, les bénéficiaires d'une protection internationale ciblés dans cette convention, sont très collaborant, investis et acteurs de leur accompagnement. La plupart des rendez-vous sont respectés.

En fonction du parcours des bénéficiaires pendant leur procédure de demande d'asile mais aussi de leur degré d'autonomie et de la vulnérabilité repérée, la nature de la domiciliation diffère.

Par exemple, les personnes domiciliées à la SPADA seront plus souvent des hommes isolés alors que, les personnes hébergées dans des structures dédiés (HUDA, HUAS...) sont souvent des familles ou personnes vulnérables (enfant, santé, femmes isolées...).

Aussi, l'accompagnement proposé prend en compte les actions menées en amont et les spécificités de chaque dispositif au sein desquels les personnes sont domiciliées.

L'accès au logement ou à l'hébergement sera un des points centraux de l'accompagnement.

L'accompagnement d'un ménage avec enfants accompagné dans une structure d'urgence type HUDA ou HUAS se fera en collaboration étroite avec le travailleur social référent. Aussi, l'accompagnement lié au logement sera moins prégnant qu'une personne domiciliée à la SPADA et sera axé sur la levée des freins permettant l'insertion socio-professionnelle. S'il y a obtention d'un logement sur l'agglomération Nancéienne, l'accompagnement SPR se poursuit et permet de sécuriser le parcours.

Les locataires (de bail social ou privé, résidence sociale) issus de services relevant de la demande d'asile (CADA, SPADA, MADA, HUDA, ...) sont encore vulnérables et souvent perdus par la lourdeur administrative (nombreuses démarches) : une facture non comprise, un renouvellement de droits à la CSS (Complémentaire Santé Solidaire), l'inscription à France Travail, une démarche auprès de la CAF ou encore trouver un mode de garde. Le maintien de l'accompagnement par les CSP favorise l'autonomie in situ dans le logement et l'accès à l'emploi.

2.2.1 Apprendre le français et accéder à la formation professionnelle

L'apprentissage du français est un enjeu majeur et un prérequis essentiel à toute insertion professionnelle réussie.

Chaque bénéficiaire est signataire du Contrat d'Intégration Républicaine lui permettant de bénéficier de cours de français financés par l'OFII. Actuellement, le volume maximale est passé à 600 heures (6 mois). Cette année, les cours OFII ont été suspendus pendant environ six mois, ce qui a affecté l'apprentissage du français d'un nombre important de bénéficiaires.

La formation linguistique dans le cadre de la signature du CIR peut prendre plusieurs mois, voire plus d'un an avant de débiter. Peu de personnes sont exemptées. Aussi, le caractère obligatoire de cette formation et les délais de mise en place retardent considérablement l'accès à l'emploi qui peut avoir lieu dans un second temps, afin d'éviter les ruptures dans le parcours professionnel.

Cette formation ne permet pas toujours d'acquérir une maîtrise linguistique nécessaire en situation d'emploi. Les personnes peuvent maîtriser le vocabulaire utile à la vie quotidienne mais restent en difficulté avec le vocabulaire professionnel.

Des formations complémentaires sont souvent nécessaires pour parfaire la maîtrise de la langue avant d'entrer en recherche active d'emploi. Les BPI peuvent avoir des parcours très différents. Certains sont analphabètes, n'ont jamais été scolarisés et ils doivent « apprendre à apprendre » avant toute chose.

Nous constatons que ce public veut, avant tout, travailler, même s'il ne maîtrise pas la langue, et certains déclinent les propositions d'actions FLE.

Cependant, plusieurs positionnements ont été faits sur l'année 2024 sur les actions d'apprentissage du français (Réponse, Centre Social La Clairière et d'autres associations) qui viennent en complément de la formation linguistique obligatoire avec l'OFII dans le cadre de la signature du CIR.

L'université de Lorraine propose également des cours de FLE intensif qui permettent des progrès rapides et efficaces dans l'apprentissage du français. Autrefois, un financement PIC réfugié, porté par le MDE, pouvait être mobilisé pour financer cette formation, permettant à un plus grand nombre de candidats d'en bénéficier et de faire progresser significativement leur insertion sociale et professionnelle. Cependant, pour pouvoir bénéficier de l'exonération permettant d'accéder à la formation FLE intensif, les personnes doivent impérativement présenter un projet de formation universitaire et fournir certains documents, tels qu'un diplôme de niveau Bac traduit en français. Ces exigences compliquent considérablement l'inscription de notre public à cette formation.

Il est également possible de s'inscrire en payant les frais pédagogiques de 1 560€ par semestre, auxquels s'ajoutent les frais d'inscription, s'élevant à plus de 175€.

Pour le public qui nécessite un approfondissement des apprentissages linguistiques après le CIR, les conseillers s'appuient sur le GRETA pour une formation complémentaire.

Bien que certaines personnes adoptent des stratégies de contournement de la barrière linguistique (recours à la communauté pour l'interprétariat, utilisation des nouvelles technologies), d'autres restent démunis face à certains freins importants (analphabétisme, isolement social, fracture numérique).

Aussi, en complément des entretiens individuels, des accompagnements physiques peuvent être mis en place s'il est repéré que cet accompagnement serait bénéfique à l'acquisition de l'autonomie, au renforcement de la confiance en soi ou pour lever les freins d'accès aux droits liés à la barrière linguistique.

Cette convention permet de faire appel à des traducteurs, financés dans le cadre du conventionnement spécifique de l'action.

2.2.2 Réfléchir à un mode de garde

Pour les couples avec enfants en bas âge ou les familles monoparentales, la question de la garde d'enfant est centrale dans l'accès à l'emploi.

Aussi, cette difficulté est souvent combinée à des problèmes de mobilité.

Les contraintes horaires des solutions de garde et des transports en commun complexifient considérablement le quotidien et peut générer de la démobilité dans la recherche d'emploi.

Les parents n'ont pas forcément connaissance des structures d'accueil pour leurs enfants. Le coût est très souvent difficilement supportable pour leur budget.

Il faut parfois attendre plusieurs mois avant de pouvoir bénéficier d'une place en crèche. Aussi, le recours aux assistantes maternelles est peu mobilisé. Cependant, il convient de préciser qu'il peut être

particulièrement difficile d'être employeur d'une assistante maternelle lorsque l'on est soi-même accompagné dans son insertion professionnelle.

Cette situation s'améliore lorsque les enfants sont scolarisés. Les parents sont mieux informés et peuvent bénéficier de moyens de garde adaptés.

Quelques chiffres

Sur les 169 personnes accompagnées en 2025 :

- ✓ 72 personnes sont en couple, avec au moins un enfant
- ✓ 30 personnes sont des parents de famille monoparentale

2.2.3 Savoir se déplacer sur l'agglomération, être mobile

La mobilité facilite considérablement l'accès à l'emploi.

La très grande majorité des personnes accompagnées en 2025 était tributaire des transports en commun pour assurer leurs déplacements.

Mobilité	2024	2025
Transport en commun	134	145
Voiture	8	7
Cyclomoteur	1	0
Vélo	1	1
Inconnu	13	16
Total	157	169

Sur les 169 personnes prises en charge en 2025,

- ✓ 145 utilisent exclusivement les transports en commun
- ✓ 7 d'entre eux possèdent une voiture
- ✓ 1 se déplace à vélo

Ce public a, en général, une bonne connaissance de l'offre transport en commun sur l'agglomération.

Nous complétons ces connaissances pour la carte TER Solidarité (carte SNCF) qui leur offre une réduction de 80 % sur les lignes TER Grand Est.

Afin de renforcer la mobilité du public, des orientations peuvent être prescrites vers l'association Imagine ULIS.

Concernant le permis de conduire, Intégracode est un dispositif visant à améliorer les compétences sociolinguistiques pour entrer en formation de code de la route.

Concernant le permis de conduire en France, depuis décembre 2021, la liste des pays autorisant l'échange réciproque des permis a considérablement diminué, notamment avec des pays comme la Syrie, en guerre, qui ont cessé cet échange.

En conséquence, les personnes concernées doivent repasser la totalité de leur permis, ce qui implique une maîtrise de la langue française et des ressources financières suffisantes.

Auparavant, la Maison de l'Emploi, dans le cadre du Programme d'Insertion pour les Réfugiés (PIC Réfugiés), proposait une aide financière pour le financement de cette démarche. Cependant, depuis début 2023, cette aide a été supprimée sans remplacement.

Pour l'examen du code de la route, il est possible de recourir à un interprète, mais cela engendre un coût non négligeable de 140 euros, et cela n'est pas applicable à toutes les langues.

En ce qui concerne le financement du permis de conduire via France Travail, plusieurs critères doivent être remplis :

- ✓ La personne doit être inscrite à France Travail depuis au moins 6 mois sans interruption.
- ✓ La personne doit être proche de l'emploi et disposer d'un projet professionnel nécessitant impérativement le permis de conduire.

2.2.4 [Accéder à un logement](#)

Il faut souvent attendre plusieurs mois, voire années, avant de se voir proposer un logement social, malgré la labellisation en lien avec leur statut (hébergés depuis plus de 18 mois / Bénéficiaire d'une protection internationale). Les personnes isolées sont plus particulièrement touchées par ces délais d'attente.

Les BPI, pris en charge dans une structure d'hébergement (HUDA notamment) doivent quitter le dispositif dans un délai de 6 mois, à compter de la décision positive.

Aussi, il n'est pas rare que les personnes soient orientées vers des structures d'hébergement dans l'attente de se voir proposer un logement social. Ces orientations ne correspondent pas toujours avec leur projet de vie et le secteur géographique dans lequel elles veulent s'installer. Cela génère, de nouveau, une étape supplémentaire dans le parcours, une rupture et une instabilité délétère dans l'insertion socio-professionnelle.

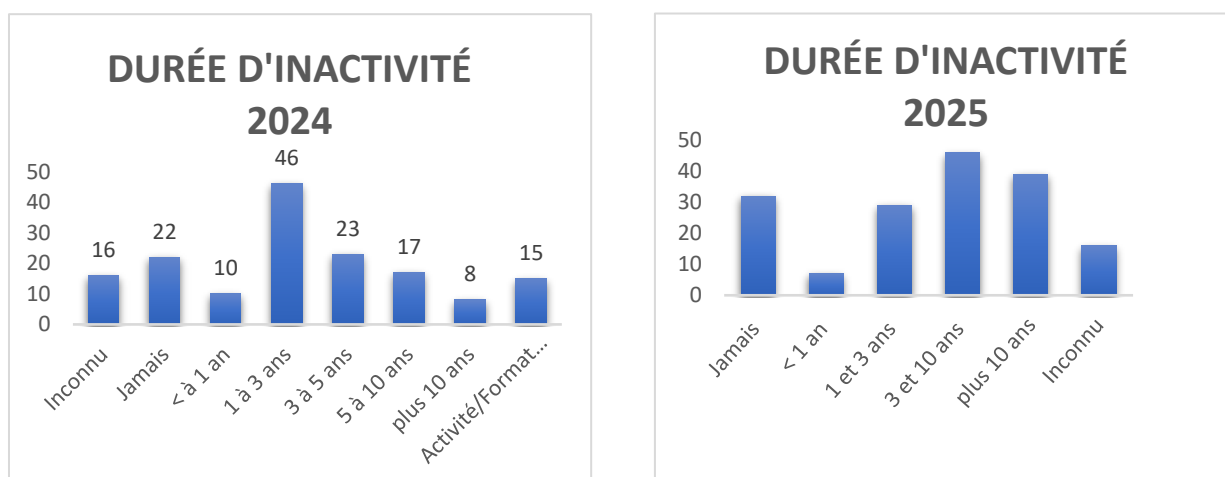
L'accès au logement autonome reste compliqué sur la Métropole, principalement en raison d'une pénurie de logement, mais aussi parce qu'il y a peu de mouvement sur le parc locatif.

Concernant les dispositifs d'urgence, (HUAS, HU, HUDA), les logements sont implantés au sein de la Métropole mais aussi sur d'autres territoires, ce qui ne facilite pas l'accès à différents dispositifs : apprentissage du français, action permis de conduire, emploi aidé, etc.

Des personnes accèdent à un logement autonome : certains sont malheureusement très énergivores, ce qui pose très vite des problèmes financiers au vu des faibles ressources des ménages.

Aussi, 39 personnes ont pu accéder au logement durant l'année 2025.

2.2.5 [Prendre soin de sa santé physique et psychique](#)



Certains bénéficiaires ont été privés de soins avant leur arrivée en France, souffrent de traumatismes psychologiques liés à leur parcours migratoire, ou sont en situation de handicap. Dans ces conditions, l'apprentissage du français et l'insertion socio-professionnelle sont extrêmement difficiles. Les priorités restent axées sur la stabilisation de la vie quotidienne et le bien-être physique et mental. Parfois, un accompagnement psychologique adapté devient une étape préalable à toute démarche d'intégration.

Les structures de soins et de soutien psychologique sont souvent difficiles d'accès, et le manque de solutions accessibles peut entraver l'engagement dans des formations ou des démarches professionnelles.

Aussi, les interventions sur cet axe sont importantes pour aider ce public qui ne possède, pour la plupart, qu'un numéro provisoire. L'accès à un numéro d'identification national (NIR) définitif peut prendre du temps afin d'avoir une carte vitale et un compte Ameli. Une vigilance particulière est donc nécessaire pour éviter les ruptures de droits auprès de la CPAM, fréquents.

2.2.6 [Comprendre ses obligations administratives, être rigoureux et vigilant dans ses démarches](#)

Les professionnelles interviennent pour toutes les démarches : CAF, CPAM, Préfecture, Impôts, France Travail ... nous jouons un rôle d'interface pour débloquer ou éviter des situations complexes.

Par exemple, lors de rupture de ressources (oubli d'envoi des déclarations trimestrielles à la CAF, renouvellement titre de séjour, etc.) pour rétablir la situation au plus vite.

Les professionnels peuvent également lire et expliquer les courriers reçus : le public peut solliciter le service à tout moment, sans avoir nécessairement un rendez-vous, par mail, par sms, par téléphone ou ils se présentent directement au bureau.

L'accélération de la dématérialisation des procédures a considérablement impacté les modalités d'accompagnement du public et son autonomisation dans les démarches.

2.2.7 S'approprier les attentes de l'entreprise : code du travail Français, code de l'entreprise, techniques de recherche d'emploi, affiner son projet professionnel

Après plusieurs mois voire années d'inactivité, dès l'obtention du statut, ce public entend travailler immédiatement et ainsi gagner sa vie.

Malheureusement, les difficultés citées plus haut, cumulées ou non, peuvent venir retarder leur projet et les amènent à vouloir brûler certaines étapes.

La notion de construction de projet professionnel ou de priorisation des démarches est parfois incomprise et occultée.

Ils vont alors se disperser, en faisant abstraction des conseils apportés. Ils se retrouvent parfois inscrits à des formations où il n'y a pas de financement, ou encore papillonner de projet en projet sans aucun lien, pourvu que le second aboutisse plus vite que le premier.... Cette stratégie, rarement payante, va chez certains amener épuisement et découragement. C'est pourquoi, il faut, de façon régulière, les accompagner dans ce cheminement.

Aussi, il est intéressant de voir les durées d'inactivité du public au moment de leur entrée sur le dispositif SPR :

Enfin, globalement, les conseillers socio-professionnels sensibilisent le public à la recherche d'emploi :

- ✓ Rédaction de CV et lettre de motivation
- ✓ Utilisation de l'outil informatique et recherche d'offres d'emploi
- ✓ Savoir-être en situation professionnelle,
- ✓ Conseils dans le cadre des entretiens d'embauche

Quelques chiffres pour 2025

- ✓ 24 personnes accompagnées ¹ont accédé à un emploi en 2025 contre 16 en 2024
 - Dont 7 personnes en CDI
 - 2 personnes en CDD de plus de 6 mois
 - 11 personnes en CDDI
 - 1 personnes en INTERIM

2.3 Actions collectives thématiques

La présence des Référents Uniques (RU) sur le site de l'HUDA a permis, en 2025, de mutualiser les ressources financières et humaines, favorisant ainsi l'organisation de nombreuses actions collectives. Un total de 33 actions a été organisé, dont 5 annulées en raison d'intempéries.

Ces actions, comme les années précédentes, ont été ouvertes non seulement aux publics des conventions DOM et ASP, mais également à ceux des autres services de l'AARS (HUDA, CADA, CPH). La diversité des groupes a facilité l'ouverture des bénéficiaires vers autrui, créant un espace d'expression en français plus informel que les cours classiques, tout en offrant un cadre de convivialité très apprécié.

Partenariats et élargissement des opportunités

¹ Voir l'ensemble des résultats dans le volet relatif aux résultats, plus bas dans ce document

Afin d'élargir le champ des possibles, les RU ont fait appel à plusieurs nouveaux partenaires en 2025 :

- CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) à Champenoux
- AKTO (OPCO, Opérateur de Compétences dans 27 secteurs d'activité professionnelle)
- La médiathèque de Nancy
- Radio FAJET
- VALO'TTI
- Le Hall de l'Inclusion

Prise en charge des coûts liés aux activités :

Lorsqu'une activité implique un paiement, celui-ci est actuellement pris en charge exclusivement par les fonds de l'HUDA (CPIE, fournitures pour ateliers créatifs, location de vélos, pique-nique, déplacement véhicule HUDA...).

Liste des actions réalisées en 2025 :

- 7 ateliers CUISINE avec la Boîte à Cuisine
- 1 atelier NUMÉRIQUE avec la Conseillère Numérique
- 3 ateliers AKTO : C'est quoi l'intérim / Codes de l'entreprise
- RADIO FAJET avec le STI
- Atelier Créatif : Création de fleurs en papier crépon
- Atelier Créatif : Décoration de boîtes à cuisine pour la journée de la solidarité
- Jardin éphémère
- Sortie Vélo à l'Arboretum CPIE
- Sortie Vélo : Visite d'un rucher
- CPIE : Sensibilisation au ramassage des déchets
- CPIE : Découverte d'un milieu humide
- CPIE : Découverte Plateau Calcaire
- Visites à la médiathèque de Nancy (2 sessions)
- Visite à la résidence Jacques Cordier à Toul
- Visite au Salon du Hall de l'Inclusion
- Sortie au Musée des Beaux-Arts
- Plénière CRPA : Comité Régional des Personnes Accompagnées (L'emploi : un droit ou une obligation ?)

Partenariat avec la Boîte à Cuisine

Un partenariat spécifique a été développé avec la Boîte à Cuisine. Une action par mois est réalisée accueillant entre 6 à 8 personnes par séance dès 9 heures.

Le repas est préparé par Moïse LEMAN, le cuisinier, à partir de produits récupérés à la Banque Alimentaire. Ce sont des recettes simples et originales réalisées avec des produits de base. Tous les participants, y compris les RU, préparent le repas ensemble avant de partager un déjeuner convivial. À la fin de chaque atelier, les participants repartent avec des restes et, selon disponibilité, des produits frais de la Banque Alimentaire.

Les ateliers sont très appréciés par les participants, qu'ils soient issus de la convention SPR ou DOM. La mixité des groupes permet des échanges riches, non seulement sur la cuisine, mais aussi sur les parcours de vie des participants.

Actions menées avec le CPIE

En 2025, quatre sorties ont été organisées avec le CPIE pour sensibiliser les participants à la protection de l'environnement :

1. Ramassage des déchets : Activité de nettoyage, avec point de départ à la base nautique de Nancy.
2. Découverte d'un milieu humide : Exploration des étangs à Saulxures, avec collecte et identification d'insectes aquatiques.
3. Découverte du plateau de Villers : Sensibilisation à la préservation de cet espace naturel abritant des plantes rares comme des orchidées.
4. Arboretum d'Amance à Champenoux : Sensibilisation à la reconnaissance des espèces d'arbres, en lien avec les pays d'origine des participants. Cette sortie a été combinée avec une sortie à vélo (43 km aller-retour).

Ateliers emploi avec AKTO

Trois ateliers ont été mis en place en partenariat avec Madame EICHER – LIBERTI, chargée de mission chez AKTO :

- Les codes de l'entreprise : Présentation des codes professionnels, des types de contrats et des droits du travail, avec un focus sur le travail temporaire.
- Compétences et communication : Atelier sur la présentation de son projet professionnel et la mise en valeur des compétences transversales.
- Mise en relation avec le GEIQ propreté : Rencontre avec un recruteur et échanges sur les opportunités d'emploi dans le secteur de la propreté.

La chargée de mission d'AKTO a recueilli les CV des participants en recherche active d'emploi, afin de poursuivre les démarches de mise en relation.

2.4 L'activité à travers quelques chiffres

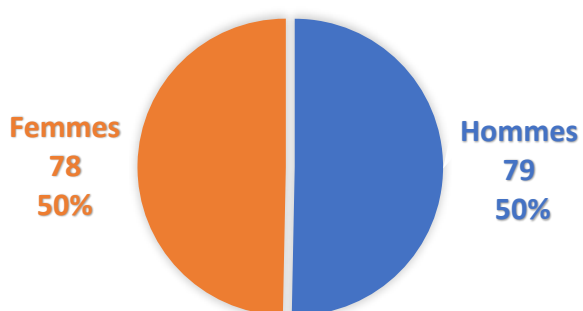
Typologie du public

169 personnes ont été accompagnées dans le cadre de la convention SPR entre le 1^{er} et le 31 décembre 2025, avec une durée moyenne d'accompagnement de 13,66 mois.

Sur les 169 personnes, 77 personnes sont sorties du dispositif contre 57 en 2024.

Concernant la typologie du public, il n'y a pas de changement significatif en comparaison de l'année 2024. On constate toujours une part importante du public isolé accompagné par le service avec 46 personnes sur un total de 169.

CIVILITÉ 2024

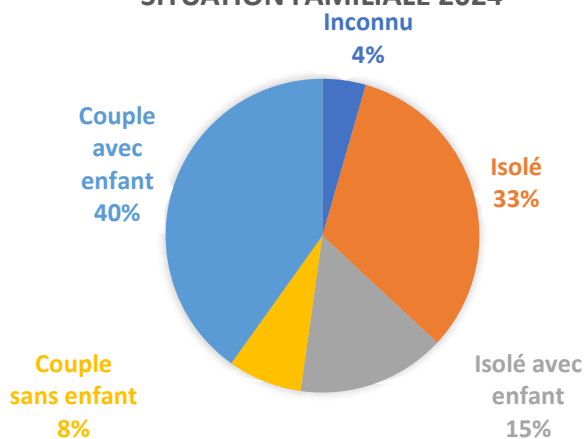


CIVILITÉ 2025

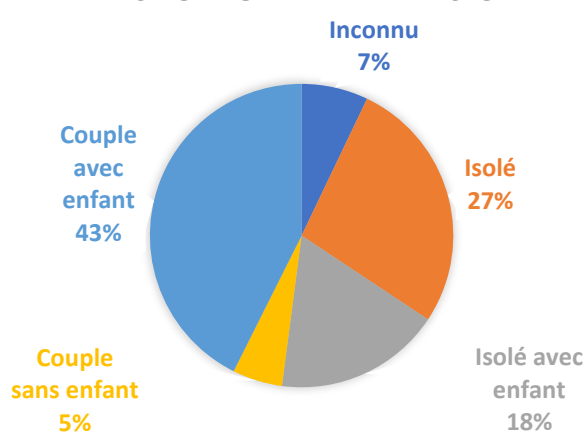


Situation familiale du public accompagné en 2024		Situation Familiale en 2025
Inconnu	7	12
Isolé	51	46
Isolé avec enfant	24	30
Couple sans enfant	12	9
Couple avec enfant	63	72
Total		169

SITUATION FAMILIALE 2024



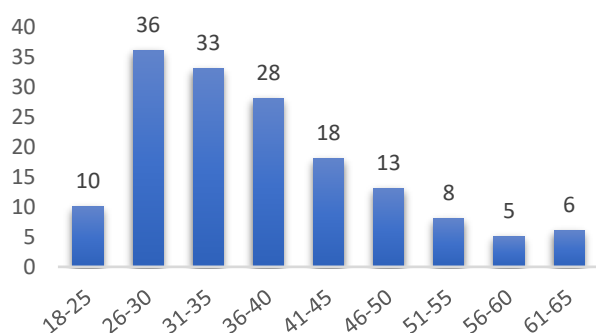
SITUATION FAMILIALE 2025



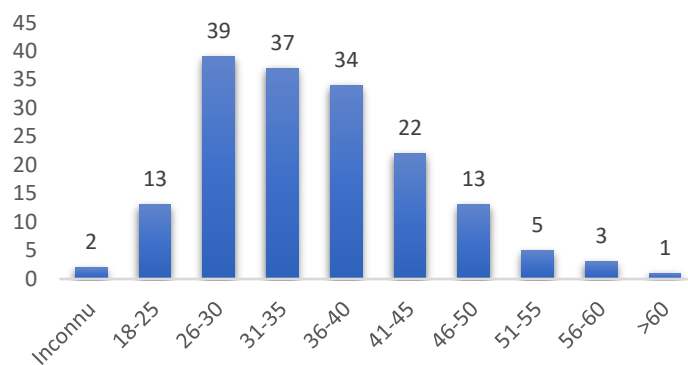
L'âge des personnes accompagnées

La majorité du public accompagné a entre 26 et 30 ans ce qui est en corrélation avec la typologie avec une part importante de public isolé.

ÂGE 2024



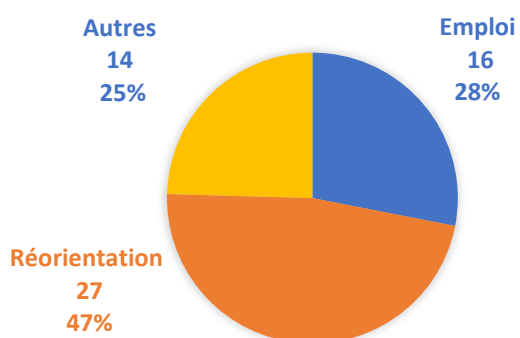
ÂGE 2025



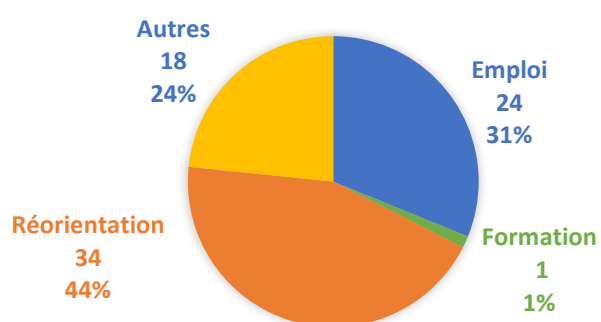
Les sorties en 2025

77 personnes sont sorties de la convention SPR en 2025, contre 57 personnes en 2024. Les sorties sont globalement positives.

SORTIES 2024



SORTIES 2025



Les sorties relatives à l'emploi

Sorties dynamiques 2024		
Emploi durable	CDI	4
	CDD + 6 mois	2
	Intérim	2
Création d'activité	Uber	0
Emploi/formation	SIAE	8
	Formation qualifiante	0
Autres	Accès ressources	8
Total		24

Sorties dynamiques 2025		
Emploi durable	CDI	7
	CDD + 6 mois	2
	Intérim	1
Emploi transition	CDD - 6 mois	2
Emploi/formation	SIAE	
	Formation qualifiante	1
Autres	Accès ressources	4
Total		17

- **Réorientation vers d'autres dispositifs**

Réorientations 2024		
Orientation France Travail		1
Réorientation socio pro		0
Réorientation Mobilisation Sociale	MDS	6
	Autres	20
Total réorientations		27

Réorientations 2025		
Orientation France Travail		1
Réorientation socio pro		13
Réorientation Mobilisation Sociale	MDS	5
	Autres	15
Total réorientations		34

Autres sorties 2024	
Sortie dispositif RSA	1
Déménagement, changement domicile	5
Total autres sorties	6

Autres sorties 2025	
Sortie dispositif RSA	1
Déménagement, changement domicile	13
Total autres sorties	5

3 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2026

En 2025, le nombre de sorties a augmenté, avec 77 sorties contre 57 en 2024, dont 24 vers l'emploi et 1 vers la formation.

L'apprentissage du français reste un frein majeur à l'insertion, en raison d'un manque d'offre de formation. Cette difficulté a été accentuée par l'interruption des cours OFII de mai à novembre 2024, soit près de six mois.

Nous avons organisé sept ateliers cuisine en partenariat avec *La Boîte à Cuisine*. Cette initiative permet de mobiliser principalement un public féminin, parfois isolé et avec peu de perspectives professionnelles. Ces ateliers offrent un espace de partage et de valorisation des savoir-faire culinaires des participants.

Plusieurs réunions avec le dispositif AGIR ont permis de suivre une vingtaine de parcours communs, d'harmoniser nos interventions et d'échanger des informations essentielles.

Depuis début 2025, la suppression des comités techniques France Travail a entraîné la perte d'un appui technique précieux sur les dispositifs d'insertion, l'offre de formation et les spécificités des différents secteurs d'activité.

Notre groupe de compétences, réunissant les conseillers socio-professionnels de l'AARS, favorise l'échange de pratiques et la découverte de nouveaux dispositifs en lien avec nos partenaires. Ce groupe constitue une véritable valeur ajoutée, tant pour l'actualisation de nos connaissances que pour le développement de nos réseaux.

Objectifs pour 2026

Nous visons une meilleure coordination entre l'HUDA, le CADA, le CPH et le service SPR, afin de renforcer la participation à nos ateliers, notamment en cuisine, et de développer notre partenariat avec la médiathèque de Nancy. Une mobilisation plus importante des bénéficiaires de l'HUDA permettra d'assurer la pérennité de ces actions.

D'autres projets seront poursuivis ou développés, notamment :

- Le projet Opéra *Chœur Communautaire*,
- Les sensibilisations à l'environnement avec le CPIE,
- Les visites d'organismes de formation.

De nouveaux partenariats sont en cours de réalisation, notamment avec :

- Le CREPI, pour travailler l'image des bénéficiaires, organiser des simulations d'entretien avec des professionnels et faciliter leur accès à un réseau d'entreprises,
- Le Théâtre de la Manufacture, pour proposer des cours de théâtre, alliant expression et apprentissage du français.

Ces actions contribueront à renforcer l'insertion sociale et professionnelle des personnes accompagnées.

GLOSSAIRE ET ÉCLAIRAGES

AD2S Accès Droits Santé Solidarité (association)

AFPA Agence pour la formation professionnelle des adultes

AGIR Accompagnement global et individualisé des réfugiés)

La direction générale des étrangers en France, en lien avec la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR), la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) déploie le programme AGIR pour systématiser l'accompagnement vers l'emploi et le logement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Accompagnement de 24 mois maximum.

Le programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés) est un programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement.

Il consiste en un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés visant à assurer un parcours d'intégration sans rupture aux réfugiés.

Cet accompagnement est proposé pendant 24 mois maximum et permet à chacun de faciliter l'accès aux droits (droit au séjour, prestations sociales et familiales, accès à la santé, notamment mentale, soutien à la parentalité, accès à un compte bancaire, échange de permis de conduire, ...), d'être accompagné vers le logement adapté à sa situation personnelle et familiale, et vers l'emploi et la formation.

APS Autorisation Provisoire de Séjour

BPI Bénéficiaire d'une Protection internationale

BOITE A CUISINE <https://laboiteacuisine.org/>

CAF caisse d'allocations familiales

CCAS Centre Communal d'Action sociale

CCI Chambre de commerce et d'industrie

CMP Centre Médico-psychologique

CNV Communication non violente

CPAM Caisse primaire d'assurance maladie

CEPAL Centre d'Enseignement et de Perfectionnement des métiers de l'Alimentation

CST Carte de Séjour temporaire

CREPI Clubs Régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion

DORA : application internet, outil professionnel de référencement des offres d'insertion, porté par la plateforme de l'inclusion.

FLE Français Langues Etrangères

FJT Foyer Jeunes Travailleurs

GAPP Groupe d'Analyses des pratiques professionnelles

GRETA Groupements d'établissements publics locaux d'enseignements

HUDA Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

HUAS Hébergement d'urgence avec accompagnement social

IAE Insertion par l'activité économique

MDE Maison de l'emploi

MDS Maison des solidarités

OFII Office Français d'Immigration et de l'Intégration

PDC Plan de Développement des Compétences

PHENIX

Afin d'assurer ses missions, le conseil départemental de Meurthe et Moselle s'est doté d'une application informatique dédiée au RSA nommée « Phénix ». Cette application intègre des données à caractère personnel relatives à l'instruction et au versement de l'allocation par les organismes payeurs (flux mensuels et quotidiens CAF/MSA) ; des données à caractère personnel relatives à la situation du bénéficiaire vis-à-vis du service public de l'emploi (flux mensuel Pôle Emploi) ; ces données sont complétées par les services du conseil départemental pour ce qui concerne l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires, ainsi que des informations administratives. L'application est également prévue pour un accès par des structures partenaires externes.

Le logiciel RSA Phénix a été développé avec les objectifs centraux suivants :

- Gérer l'information de manière unique et permettre le partage de celle-ci
- Créer des espaces de travail commun
- Permettre d'avoir une vision globale de l'ensemble d'un dossier
- Disposer d'outils de gestion administrative
- Disposer de tableaux de bord issus des données récoltées dans le système d'information

PMSMP Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

PROTECTION SUBSIDIAIRE

La protection subsidiaire est l'autre forme de protection. Elle est attribuée à l'étranger qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié et qui prouve qu'il est exposé dans son pays à l'un des risques suivants :

- Peine de mort ou exécution
- Torture ou peines ou traitements inhumains ou dégradants
- Menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international

REFUGIE

La Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés définit le terme “réfugié”. Le statut de réfugié désigne une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle et qui craint avec raison d’être persécutée du fait de son appartenance communautaire, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Du fait de cette crainte, elle ne peut / ne veut pas se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner.

RESEAU SOLENE : Réseau de prévention santé dont l’objectif est le dépistage d’un besoin de prise en charge ophtalmologique, pour les personnes en situation de précarité

RTI Référent Territorial Insertion

RPS Risques Psycho-sociaux

RSA Revenu de Solidarité Active

SAM Service d’Accompagnement de la Métropole (Association ARS)

SEF Servie Emploi Formation

SIAO Service Intégré d’Accueil et d’Orientation

SPADA Service de Premier Accueil des Demandeurs d’Asile

SPR Sécurisation du Parcours des Réfugiés

STI Service Territorial de l’Insertion

